
CAP Liberté de Conscience

Coordination des Associations et des Particuliers pour la Liberté de Conscience

Rapport d'activité OSCE 2026

Conférence de Varsovie
sur la dimension humaine



Varsovie, Pologne

5 au 15 octobre 2026

Déclarations, rapports écrits et rencontre internationale

PRÉSENTATION

CAP LC à la conférence de Varsovie 2026

CAP Liberté de Conscience a participé à la Conférence de Varsovie sur la dimension humaine, organisée du 5 au 15 octobre 2026 par la présidence suisse de l'OSCE avec le soutien de l'ODIHR.

Créée en 1995, CAP LC est une organisation européenne et laïque qui défend la liberté de religion ou de conviction. Elle bénéficie du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies. Son action consiste à documenter les discriminations, à porter la voix des personnes concernées et à présenter des recommandations aux institutions internationales.

À Varsovie, le président Thierry Valle a représenté l'organisation dans les séances de la conférence et dans les échanges avec les partenaires. CAP LC a présenté deux déclarations, déposé deux rapports écrits et participé à une rencontre internationale organisée avec EMISCO.



Thierry Valle, président de CAP LC, lors de la Conférence de Varsovie 2026.

DÉCLARATIONS

Porter les situations individuelles devant l'OSCE

L'affaire OneTaste aux États Unis

Lors de la troisième séance plénière, CAP LC a présenté ses préoccupations sur l'affaire fédérale OneTaste. L'organisation a alerté sur une conception élargie de la contrainte psychologique dans l'application de la législation contre la traite des personnes.

CAP LC estime que cette approche peut affecter des communautés religieuses, thérapeutiques ou de développement personnel. Elle a appelé le Congrès américain à préserver les garanties nécessaires et à maintenir la législation centrée sur les situations d'exploitation réelle. Elle a également demandé un réexamen attentif des peines prononcées.

Le cas Konstantin Rudnev

Le 8 octobre, lors de la quatrième séance plénière consacrée à la tolérance et à la non discrimination, CAP LC a présenté le cas de Konstantin Rudnev. Cette déclaration a inscrit sa situation dans les débats de la conférence sur la répression transnationale.



Prise de parole dans l'espace réservé à la société civile pendant la conférence.

RAPPORTS ÉCRITS

Documenter les atteintes aux libertés

Valery Engel et la liberté académique

CAP LC a déposé un rapport sur la révocation par la Lettonie du permis de résidence permanente de l'historien Valery Engel et sur l'interdiction d'entrée prononcée contre lui. L'organisation y présente les effets de cette décision sur sa vie familiale et son activité universitaire.

Le rapport demande des explications aux autorités lettones, l'accès de Valery Engel aux éléments classifiés de son dossier et le respect de son droit à un procès équitable. CAP LC appelle aussi l'OSCE à examiner l'utilisation de la sécurité nationale pour restreindre la liberté académique.

La France et la MIVILUDES

Un second rapport examine la situation de la MIVILUDES à la lumière des recommandations formulées après la visite des représentants de l'OSCE en France. CAP LC y présente les sanctions judiciaires visant la mission, les questions liées à sa méthodologie et le rôle des médias dans la stigmatisation des minorités religieuses.

L'organisation appelle à un dialogue effectif avec les communautés concernées et à une information respectueuse du contradictoire.



Les débats réunissent représentants des États, experts et organisations de la société civile.

RENCONTRE INTERNATIONALE

Combattre le racisme et l'islamophobie

Le 8 octobre, CAP LC a participé comme partenaire à la rencontre internationale organisée par EMISCO sur le racisme, la xénophobie et l'islamophobie.

Les intervenants ont examiné la normalisation des discriminations et des discours de haine, ainsi que la nécessité de renforcer la responsabilité des institutions et la protection des personnes concernées.

Replacer le débat dans le cadre des droits

Dans son allocution, Thierry Valle a présenté la situation française et proposé de replacer le débat dans le cadre des droits civiques. Il a rappelé que la neutralité de l'État ne doit pas se transformer en une restriction générale de la liberté religieuse des citoyens.

Son intervention proposait cinq orientations : améliorer la mesure des crimes de haine, protéger les personnes, réviser les législations contraires aux obligations internationales, réguler l'incitation à la discrimination et développer l'éducation.



Thierry Valle prononce son allocution lors de la rencontre organisée par EMISCO.

CAP LC à la conférence 2026

